

velle-France à M. de Frontenac. Les deux querelles ridicules faites à M. de Villeray en 1681 ne furent pas les causes immédiates de son rappel. Mais ces deux incidents joints à des douzaines d'autres firent certainement comprendre au roi que la position de M. de Frontenac n'était plus tenable.

M. de Villeray dût éprouver un singulier soulagement de se voir enfin débarrassé de son implacable ennemi. Pendant près de dix ans M. de Frontenac ne lui avait laissé aucun répit.

Une preuve que M. de Villeray n'était pas l'homme que M. de Frontenac dépeignait au ministre c'est que ses successeurs immédiats MM. de la Barre et de Denonville, lui accordèrent toute leur confiance et n'eurent pas à s'en repentir. Leurs lettres au ministre en font foi.

Le 27 avril 1684, le gouverneur de la Barre et l'intendant de Meulles, sur la demande de M. de Villeray, accordaient à ses fils, Augustin Rouer de la Cardonnière et Louis Rouer d'Artigny, une étendue de deux lieues de terre, "prés et bois, de front sur le fleuve Saint-Laurent, sur deux lieues de profondeur dans les terres, à prendre depuis une rivière qui est vis-à-vis l'isle Verte ; du côté du sud de la dite isle, icelle dite rivière comprise, jusqu'à deux lieues en descendant le dit fleuve, ensemble les bastures, isles et islots qui se rencontrent vis-à-vis les dites deux lieues, jusqu'à la dite isle Verte, icelle même comprise. ."

Cette concession était faite aux sieurs de la Cardonnière et d'Artigny, à toujours, en toute propriété, en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice. (42)

C'est la seigneurie de L'Isle-Verte qui est devenue l'importante paroisse de L'Isle-Verte.

A l'automne de 1685, M. de Villeray passait encore en France. (43) Depuis son arrivée dans le pays il en était à son sixième ou septième voyage en France. La traver-

---

(42) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 18.

(43) Lettre de M. Duchesneau au ministre, 28 septembre 1685.